

FONDS DE DOTATION DE LA CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON

Fonds de Dotation

254 rue Michel Teule – BP 7330 – 34184 MONTPELLIER CEDEX 4

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 avril 2024**

Le 24 avril 2024, à 15h30, le Conseil d'Administration du Fonds De Dotation de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président, Monsieur Gilles LEBRUN.

Sont présents :

- Monsieur Gilles LEBRUN, Président
- Monsieur Philippe ROUGEOT, Vice-Président
- Monsieur Betty DAUMAS, Secrétaire
- Monsieur Gilles SUPPA, Trésorier

La totalité des administrateurs composant le Conseil d'administration étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Cabinet Axiome Audit et Stratégie, est présent.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour suivant :

- Adoption du rapport d'activité sur l'exercice 2023
- Les comptes annuels relatifs à cet exercice
- Le rapport du commissaire aux comptes
- Questions diverses.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Florent FEUILLOLEY, Cabinet CATEA, expert-comptable

1. Adoption du rapport d'activité et comptes annuels de l'exercice 2023

Le rapport d'activité et les comptes annuels 2023 sont présentés par Monsieur Florent FEUILLOLEY.

RESSOURCES DU FONDS EN 2023

En 2023, le Fonds de Dotation a une enveloppe globale d'un montant de 66 683 € provenant de dotations consommables, réparties comme suit :

Dotation volontaire de la CELR au titre de son action RSE en 2023 : 66 683 €

Et une dotation non consommée 2022 : 120 277 €

CHARGES DU FONDS EN 2023

Le Fonds de Dotation, qui ne dispose d'aucun actif en personnel, a délégué à son Fondateur, la CELR, la totalité des prestations administratives, et confié au Cabinet CATÉA expert-comptable, sa comptabilité.

En 2023, les charges se sont élevées à 14 175 € et se répartissent comme suit :

- Convention de mise à disposition CELR : 8 521 €
- Honoraires Expert-Comptable : 2 400 €
- Honoraires Commissaire aux comptes : 3 001 €
- Frais actes : 22 €
- Frais bancaires : 231 €

ACTIONS FINANCEES EN 2023

Le Fonds de Dotation, lors du Conseil d'Administration du 10 octobre 2023 a étudié des projets présentés par la Commission RSE Engagement Sociétal de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon.

Ces projets sont étudiés et votés par la Commission.

Le Conseil d'Administration a retenu 18 dossiers, pour un montant global de 170 000 €. L'intégralité des fonds a été versée au profit des bénéficiaires sur l'exercice 2023.

COMPTE DE RESULTAT ET BILAN COMPTABLE

COMPTE DE RESULTAT

Il s'agit du 8ème exercice d'activité du Fonds. Les comptes ont été établis par le cabinet CATEA.

Le fonds de dotation a reçu une enveloppe globale d'un montant de 66 682,78 €. Il est à noter que l'ensemble des dotations sont consommables.

Le montant des dotations consommées sur l'exercice par le fonds pour la réalisation de sa mission s'élève à 184 175,21 €.

Sur l'exercice 2023, un volume de 18 dossiers (33 dossiers en 2022) a été sélectionné par le conseil d'administration pour un montant total de 96 000 € et une subvention au Fonds de dotation réseau CE (Finances et Pédagogie) d'un montant de 74 000 €.

L'intégralité des fonds a été versée au profit des bénéficiaires sur l'exercice 2023. Le solde disponible reporté sur 2024 au titre de 2023 s'élève à 2 785,02 euros.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 14 175 €.

Le résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 ressort à l'équilibre.

BILAN

Le total du bilan s'élève à 2 785 € au 31 décembre 2023. Les principaux postes sont les suivants :

Actif :

Créances : pas de créance à recevoir sur cet exercice,

Disponibilités : il s'agit du solde de trésorerie au 31 décembre 2023 et s'élève à 2 785 €

Passif :

Fonds Propres du fonds : 2 785 €.

Le montant des dotations non consommées à la clôture de l'exercice 31 décembre 2023 s'élève à 2 785 € et sont reportées sur les exercices ultérieurs ;

Dettes fournisseurs & comptes rattachés : pas de dettes à constater sur cet exercice ;

Le rapport d'activité et les comptes de l'exercice 2023 sont approuvés à l'unanimité.



2. Rapport du commissaire aux comptes

Le rapport du Commissaire aux Comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Dotation à la fin de l'exercice. Aucune observation n'est à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations dans le rapport d'activité.

3. Questions diverses :

Aucune question n'étant soulevée, la réunion se termine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Le Président
Gilles LEBRUN

Le Secrétaire de séance
Betty DAUMAS